

CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE S/7642

19 décembre 1966 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLATS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT DU BRESIL AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du Ministre brésilien des affaires étrangères un télégramme daté du 19 décembre 1966 indiquant que M. José Sette Camara a été nommé représentant du Brésil au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

